



**PRÉFET
DE LA
DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Périgueux, le 4 février 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

Élection municipale partielle intégrale à Salignac-Eyvigues

Suite aux démissions intervenues au Conseil Municipal de Salignac-Eyvigues, une élection municipale partielle intégrale est organisée les 21 mars 2021 (1^{er} tour) et 28 mars 2021 (2nd tour) afin que les électeurs soient en mesure d'élire quinze nouveaux conseillers municipaux, et au plus deux supplémentaires, et de trois conseillers communautaires et au plus d'un candidat supplémentaire.

Le mode de scrutin des conseillers municipaux est celui des communes de 1 000 habitants, et plus soit au scrutin de liste à deux tours.

Les candidatures seront à déposer contre récépissé à la sous-préfecture de Sarlat-La-Canéda selon les modalités suivantes :

- **pour le 1^{er} tour**
du lundi 1^{er} mars 2021 au mercredi 3 mars 2021 de 14 heures à 17 heures. Le jeudi 4 mars 2021 de 14 heures à 18 heures.
- **pour le 2nd tour**
le lundi 22 mars 2021 de 14 heures à 17 heures et le mardi 23 mars 2021 de 14 heures à 18 heures.

Les modalités de dépôt sont rappelées dans l'arrêté portant convocation des électeurs mis en ligne sur le site internet de la préfecture de la Dordogne.

Les candidats peuvent télécharger le formulaire et la documentation par le lien suivant : www.dordogne.gouv.fr/Politiques-publiques/Elections/Municipales-2020/Vous-etes-candidat/Candidats-commune-de-1000-habitants-et-plus/documents-et-arrete-tarifs-d-impression-documents-pour-les-municipales

